**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 avril 2021**

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 Convocation du Conseil Municipal : 01/04/2021

L’an deux mil vingt et un, le 12 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POYADE, Maire.

Etaient présents : MM. POYADE, FARGE, GOUTAGNY, CHAMBON, PONTONIER, THIOLLIER, BOUARD, PERRET et JAY

 MMES GONNET-LEARD, ROCHETIN, GUILLOT, CHAPELAND et BERTHASSON

Etaient absents : MME CONSEILLON (pouvoir à JL POYADE)

Secrétaire de Séance : MME ROCHETIN Françoise

1. finances : approbation du compte administratif et compte de gestion

 COMMUNE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. JEAN-LUC POYADE, délibérant sur le compte ADMINISTRATIF de la commune pour l'exercice 2020, dressé par M.POYADE :

\*après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

\*après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

DONNE acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| LIBELLE | FONCTIONNEMENT |  | INVESTISSEMENT |
| DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |  | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés |  | 142 235.71 € |  |  | 106 513.96 € |
| Part affectée à investiss |  |  |  |  |  |
| Opérations de l'exercice | 251 335.24 € | 287 224.39 € |  | 281 141.13€ | 157 309.65€ |
| Totaux | 251 335.24 € | 429 460.10 € |  | 281 141.13 € | 263 823.61 € |
|  |
| **Résultat de clôture** |  | **178 124.86 €** |  | **17 317.52 €** |  |
| **REPORT (affectation de résultat)** | **Compte 002** | **178 124.86 €** |  | **Compte 001** | **17 317.52€** |

* ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. JEAN-LUC POYADE, délibérant sur le compte ADMINISTRATIF de l’assainissement pour l'exercice 2020, dressé par M.POYADE :

\*après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

\*après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

DONNE acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| LIBELLE | FONCTIONNEMENT |  | INVESTISSEMENT |
| DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |  | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés |  | 52 716.80 € |  |  | 43 297.38 € |
| Part affectée à investiss |  |  |  |  |  |
| Opérations de l'exercice | 41 108.25 € | 55 162.24 € |  | 44 238.36€ | 20 619.73€ |
| Totaux | 41 108.25 € | 107 339.04€ |  | 44 238.36 € | 63 917.11 € |
|  |
| **Résultat de clôture** |  | **66 770.79 €** |  |  | **19 678.75€** |
| **REPORT (affectation de résultat)** | **Compte 002** | **66 770.79 €** |  | **Compte 001** | **19 678.75€** |

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité ces comptes administratifs et les affectations de résultat.

M. le Maire présente les comptes de gestion 2020 (commune et assainissement) établis par la trésorerie. Les résultats sont identiques aux comptes administratifs. Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité les comptes de gestion 2020 de la trésorerie.

1. finances : vote du budget

Madame ROCHETIN, adjointe au maire, présente les budgets primitifs 2021 qui s’établissent ainsi :

* Budget commune :

 Section de fonctionnement 425 693.86 €

 Section d’investissement 264 125.00 €

* Budget assainissement :

 Section d’exploitation 120 901.79 €

 Section d’investissement 84 201.75 €

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité les budgets primitifs 2021 (commune et assainissement).

1. finances : vote des taux D’IMPOSITION

La communauté de communes de Feurs en Forez ayant fusionné au 31 décembre 2016, notre commune fait maintenant partie de la communauté de communes de Forez Est. Dans ce cadre, la fiscalité doit être harmonisée sur l’ensemble du territoire de Forez-Est.

Le fond de concours que percevait la commune dans le cadre du pacte fiscal sera lui-aussi à la baisse dans les mêmes proportions jusqu’en 2028 (date de l’extinction du fond de concours), la commune percevra une baisse de 2815 € chaque année.

Pour conserver ses ressources (une augmentation de 2%), la commune  doit augmenter ses taux communaux d’autant. Les taux sont les suivants :

* Taxe habitation : NEANT
* Taxe foncière : 22.92 dont 15.30 % taux départemental
* Taxe foncière non bâti : 19.61 %

Le conseil Municipal approuve à la majorité ces taux.

1. -finances : creation budget lotissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé la création d’un lotissement situé Route de la Thoranche.

Cette opération constitue une activité assujettie à la TVA et impose de ce fait la création d’un budget annexe.

Les cessions futures de terrain à bâtir seront taxées à la marge.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité ce lotissement et la création du budget.

1. -finances : SUbvention aux associations

Monsieur le Maire propose d’attribuer les subventions versées aux associations et propose que ce montant soit fixe jusqu’à la fin du mandat.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

* décide en conséquence de fixer le montant des subventions 2021 versées aux associations comme suit jusqu’à la fin du mandat :
* Association Boules Barthélémy Guillet 100 €
* Association des Saint Laurent de France 210 €
* Association Sportive de Saint-Laurent 210 €
* Club de l’Amitié de la Conche 100 €
* Comité des Fêtes de Saint-Laurent 210 €
* FNACA Marclopt – Saint-Laurent 100 €
* Dynamic’Gym 100 €
* Parents d’Elèves RPI Marclopt – Saint-Laurent 650 €
* Club Auto Rétro de la Conche 100 €
* Les chœurs de la conche 100€
* Syndicat des agriculteurs 100€
* Les James……………………………………………………………………………..100 €

Suite à la crise sanitaire et en cas de difficulté financière, il est décidé d’attribuer une subvention exceptionnelle aux associations. Un mailing sera fait en indiquant les pièces demandées et une date d’envoi du dossier. Le Conseil Municipal étudiera les dossiers et décidera du montant à attribuer.

1. Devis skate park

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commune bénéficie d’une subvention de la Région pour un montant de travaux de 45 000€ TTC. Il serait judicieux d’intégrer les éléments de skate park en maçonnerie afin de les intégrer dans la subvention. Le Conseil Municipal approuve ce principe (4 modules pour environ 10000€). La commission avance sur ce projet et le présentera pour le prochain conseil.

 Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la plateforme a été réalisée.

1. devis electricite

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des devis réalisé par la société RC ELEC :

-Ecole : 912 € TTC

-Salle des fêtes : 130 € TTC (alarme incendie).

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité ces devis

1. logiciel cantine

M le Maire explique au conseil municipal que le logiciel de cantine est obsolète et qu’il convient de le remplacer. Le devis de ce dernier s’élève à :

- 98.03 € HT par mois pour la maintenance.

- 2 585.00 € HT pour l’acquisition du logiciel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de :

- Autoriser le Maire à signer le devis pour l’acquisition de ce logiciel pour une valeur de 2585 € HT

- Autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du département.

1. MAGE

M le Maire informe le conseil municipal que la commune adhère à la convention d’assistance technique pour l’assainissement (MAGE) du département. L’assistance technique en matière d’assainissement peut porter sur l’assainissement collectif ou l’aide à maîtrise d’ouvrage, il ne supplée par le travail de gestion et d’exploitation qui reste sous l’entière responsabilité du bénéficiaire. La convention est signé pour 4 ans : 01/01/2021 au 31/12/2024 et le coût est de 408.85€ /an.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Informations diverses :

* Auberge : une annonce a été mise sur SOS Village : 10 demandes ont été transmises.
* Cantonnier : Suite à un accident de travail, Mr Thomas REOLON le remplace à temps plein.
* Décoration Pâques : un remerciement pour le travail réalisé.

La séance est levée à 23 h 30

Prochain Conseil Municipal le 1/06/2021

A ST LAURENT LA CONCHE, le 20 avril 2021

Le Maire,

Jean-Luc POYADE